

Ce jourd'huy dix sept
juillet mil sept cens quarente
huit du matin pardevant nous
notaire royal commissaire cy
devant nommé en présence et assisté
des tesmoins cy après nommés
soussignés estant au greffe
d'amaigne est comparut Jean
Fouquet Tisserant demeurant à
10 Chevrière tant pour luy à cause
de sa femme que pour Jean le
Riche et François Couvin sa femme
demeurant à Saulce au Tournel
lequel ausdits noms a requis
qu'il nous plaise recevoir sa
desclARATION au présent papier terrier
des bâtiments et héritages à
eux appartenants par indivis
tant en la paroisse que sur le terroir
20 d'amaigne ; nous faisant droit

y avons proceddé ainsy qu'il suit

Batiments

1 Une maison consistante en cuisine
fournil escurie portion de grange cour
jardin et chenevière en dépendant
scitué à la grande rue au bout bas
dudit Amaigne tenant du levant
le sieur Durant du couchant le Sieur
Copette du midy laditte rue et du
30 septentrion le chemin

Terres

Roye des bleds en 1748

2. Trois quarts aux grosselliers

tenant du midy la dame de Roche
fort du septentrion l'église d'Amaigne
du levant les éptures et du couchant
la veuve du sieur gruslet

3. Deux quartels aux Chênes tenant

40 du midy Thomas Bausseron du
septentrion le sieur Monclin du
levant Jacques Lequeux du couchant
les terres de Coquerlot

4 Moitié de cinquante verges

à la tranloire tenant du midy Nicolas
Vuillemet le Jeune du septentrion le
sieur Boucher du levant le chemin de
Luquis et du couchant les terres
du Suzon

Moitié de deux quartels à Cornemont

50 tenant du midy Nicolas Vuillemet
le Jeune du septentrion la dame de
Rochefort du levant Nicolas Baudon
et du couchant Thomas Geoffrois

Mars

6. Trente verges à Machière tenant
du levant le sieur Thirion du couchant
le sieur Dazy du midy les aisances
de Machière et du septentrion les
éptures

60 7 Trois quartels au bas de la Caure
tenant du levant Nicolas Genest

du couchant Mathieu le Lièvre du
midy et du septentrion les éptures

8. Un quartel au Clos Regnault

Couvin tenant du levant les
dames de Saint Pierre du couchant
le sieur Vassellier du midy Pierre
Vanier et du septentrion les éptures
Versaines

70 9 Dix verges à Grusin tenant du midi
le sieur Monclin du septentrion la
veuve du sieur Demay du levant les
héritiers Jean Drouin du couchant
l'hostel dieu de Rethel

Prez

10. Une fauchée à l'oseille tenant du
midy Nicolas Namur du septentrion
les religieuses de Rethel du levant
les éptures et du couchant le sieur

80 Durant

11 Trois quart au bas prez tenant
du levant Pierre Vanier du couchant
Jeanne Namur du midy les éptures
et du septentrion en pointe

12 Trente verges au pré Buirette
tenant du levant la dame de
Rochefort du couchant Thomas
Bausseron du midy les éptures et
du septentrion les fauchées Cordier

90 13 Moitié de trois quartels au clos
Jacques tenant du levant le
sieur Canelle du couchant les

héritiers Nicolas Lequeux du midy

Nicolas Huart et du septentrion

Pierre Vanier

Qui sont tous les bâtiments

et héritages que ledit comparent

ausdits noms a desclaré luy appartenir

du chef de sa femme et à laditte

100 Franchoise Couvin sa belle sœur de
la succession de Nicolas Couvin leur
père suivant leur titre de propriété
qu'il offre représenter incessamment
de quoy il a requis acte à luy octroyé
sans aucuns préjudice en présence
du sieur Pierre Chollet arpenteur
royal demeurant à Juzancourt et
du sieur Simon Loubly huissier
royal demeurant à Rethel tesmoins

110 qui ont avec ledit comparent
et moy notaire signé après lecture
faite le controlle averty ainsi
signé en la minutte des présentes
J Fouquet, Chollet, Loubly et
Defer notaire avec paraphe et
laditte minutte controllé à Château
Portien Ce vingt quatre juillet mil
sept cent quarante huit reçue

120 douze sols signé hezet avec paraphe